

PRECOMPTA - Prestations d'audit

SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

FONDS DE DOTATION FONTENAY SOLIDAIRE

Fonds de dotation

Siège Social : 16, rue du Révérend Père Lucien Aubry
94120 FONTENAY-SOUS-BOIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023
--

PRECOMPTA - Prestations d'audit. Société de Commissaires aux Comptes membre de la Compagnie Régionale de PARIS.

Siège social : 122, avenue de Malakoff - 75116 PARIS. Courriel : contact@precompta.fr
S.A.S au capital de 1.000 € - Siren 852 078 393 - RCS PARIS.

FONDS DE DOTATION FONTENAY SOLIDAIRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Aux membres du Conseil d'administration,

I - OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du **Fonds de dotation FONTENAY SOLIDAIRE** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

2 - FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période allant du début de l'exercice jusqu'à la date d'émission de notre rapport.

3 - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4 - VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'administration.

5 - RESPONSABILITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE DU FONDS DE DOTATION

Il appartient au Conseil d'administration d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au Conseil d'administration d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

6 - RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS.

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'administration, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par le Conseil d'administration de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 19 juin 2024.

PRECOMPTA - Prestations d'audit
Société de Commissaires aux Comptes

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. BLIAH', is positioned below the company name and above the name of the signatory.

Florence BLIAH
Commissaire aux comptes - Associée

BILAN ACTIF

	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Immobilisations corporelles en cours				
Autres				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL I				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	86 000	10 900	75 100	
Créances reçues par legs ou donations				
Autres				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	48 844		48 844	134 900
Charges constatées d'avance				
TOTAL II	134 844	10 900	123 944	134 900
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	134 844	10 900	123 944	34 900

BILAN PASSIF

	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice		
Situation nette (sous total)		
Fonds propres consommables	108 244	98 620
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	108 244	98 620
AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL I bis		
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 400	35 980
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	300	300
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV	15 700	36 280
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + bis + II + III + IV + V)	123 944	134 900

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE

	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service		
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	328 877	340 721
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	20 000	40 000
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits		
TOTAL I	348 877	380 721
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	77 477	84 600
Aides financières	260 500	294 121
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	10 900	2 000
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges		
TOTAL II	348 877	380 721
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III		
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV		
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)		

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE - SUITE

	Exercice N	Exercice N-1
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V		
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL VI		
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	348 877	380 721
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	348 877	380 721
EXCÉDENT OU DÉFICIT		
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

Annexe



État des Échéances des Créances et Dettes

FONTENAY SOLIDAIRE

Période du 01/01/23 au 31/12/23
Edition du 28/03/24
Devise d'édition

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL de l'actif immobilisé :			
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	21 000		21 000
Autres créances clients	65 000	65 000	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée			
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
TOTAL de l'actif circulant :	86 000	65 000	21 000
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE			

TOTAL GÉNÉRAL	86 000	65 000	21 000
----------------------	---------------	---------------	---------------

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	15 400	15 400		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	300	300		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				

TOTAL GÉNÉRAL	15 700	5 700		
----------------------	---------------	--------------	--	--

VARIATION DES FONDS PROPRES

	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice					
Situation nette					
Fonds propres consomptibles	98 620		338 500	328 877	108 244
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	98 620		338 500	328 877	108 244

Provisions Inscrites au Bilan

FONTENAY SOLIDAIRE

Période du 01/01/23 au 31/12/23
Edition du 28/03/24
Devise d'édition

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				

Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges				
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES				

Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation				
	20 000	10 900	20 000	10 900
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	20 000	10 900	20 000	10 900

TOTAL GÉNÉRAL	20 000	0 900	20 000	10 900
----------------------	---------------	--------------	---------------	---------------

Charges à Payer

FONTENAY SOLIDAIRE

Période du 01/01/23 au 31/12/23
Edition du 28/03/24
Devise d'édition

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières divers Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Disponibilités, charges à payer Autres dettes	3 600
TOTAL	3 600

HONORAIRES CAC 2023 PRECOMPTA

ETAT SEPARÉ DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES PROVENANT DE L'ÉTRANGER POUR L'EXERCICE 2023

Etat du contributeur	Date de l'avantage ou de la ressource	Personnalité juridique du contributeur	Nature de l'avantage ou de la ressource	Caractère direct ou indirect de l'avantage ou de la ressource	Mode de paiement	Montant ou valorisation de l'avantage ou de la ressources
NEANT						
Total - Etat :						
NEANT						
Total - Etat :						
NEANT						
Total - Etat :						

FONTENAY SOLIDAIRE
Maison du citoyen et de la vie Associative
16 , Rue du Révérend Père Lucien Aubry
94120 FONTENAY-SOUS-BOIS

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2023, sont caractérisés par les données suivantes :

Total du bilan	123 944€
Total du compte de résultat	348 877€
Résultat de l'exercice	0 €

L'exercice considéré débute le **01/01/2023** et finit le **31/12/2023**. Il a une durée de **12** mois, c'est le 6^{ème} exercice comptable du fonds de dotation.

Le Fonds de dotation territorial Fontenay Solidaire vise à donner des moyens financiers susceptibles d'amplifier des actions au bénéfice des Fontenaysiens et Fontenaysiennes à son fondateur ou à des associations qui contribuent à faciliter l'accès à la culture sous toutes ses formes, soutenir le sport de haut niveau et les activités sportives citoyennes, encourager la solidarité territoriale en développant les lieux d'entraide et favoriser le vivre ensemble en développant des événements de convivialité visant à fédérer les différents quartiers de la ville.

FAITS CARACTERISTIQUES

L'année 2023 est la 1^{ère} année complète post COVID-19, l'activité et le financement du fonds de dotation ont repris par rapport aux années 2020 à 2022.

La crise économique qui a fortement impacté une partie des donateurs du fonds, l'effondrement du marché de l'immobilier, des acteurs du secteur de l'immobilier et du bâtiment (promoteurs, aménageurs...) a entraîné des difficultés pour certains d'entre eux à honorer leurs engagements.

Les comptes 2023 font état des éléments suivants :

-Pas d'impact sur les produits :

- Augmentation des dotations consommables reçues par rapport à 2022 : +59,92%

-Impact sur les charges :

- Le fonds a enregistré une légère diminution de la redistribution de la dotation consommable par rapport à 2022 : -11,23%

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT.

REFERENTIEL COMPTABLE

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Ils sont présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au PCG sous réserve des dispositions particulières figurants dans le règlement ANC 2018-06 modifié, du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et ses règlements modificatifs.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

- indépendance des exercices

CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES

Néant.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes et informations

Dotation initiale en capital

La dotation initiale du Fonds de dotation a été constituée d'un apport en numéraire de 15 000 € par trois des membres fondateurs (SNTTP, FBI ELECTRICITE et NICOLLIN) chacun respectivement pour 5 000€, lors du 1^{er} exercice comptable.

Contributions volontaires en nature

Néant.

Actifs aliénables et inaliénables constitutifs des dotations

Néant.

Donations temporaires d'usufruit

Néant

Fonds dédiés

Néant.

Mécénat en nature ou en compétence

Néant.

Les apports de l'entreprise en nature ou en compétence sont évalués au prix de revient ou à la valeur nette comptable pour les éléments inscrits à l'actif de l'entreprise.

Immobilisations

Néant.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Le matériel informatique est amorti sur une durée de 3 à 5 ans.

Une dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles est comptabilisée lorsque la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Une dépréciation des immobilisations financières est constatée lorsque la valeur présente un risque de non recouvrement.

Créances et dettes

Pour Axone nous avons provisionné en 2021 une perte potentielle de 90%, et un complément de 10% en 2022, il a été décidé d'annuler la créance, et il a été procédé à l'établissement d'un avoir et à la reprise de la provision.

Trois mécènes rencontrent des difficultés, il s'agit de BOTTE FONDATIONS, CONSTRUCTION VERRECCHIA et FORET ENTREPRISE, nous avons viré les créances en clients douteux et avons provisionné respectivement 50% des créances pour BOTTE FONDATIONS, CONSTRUCTION VERRECCHIA et 90% pour FORET ENTREPRISE (décès du gérant).

En 2024 le Conseil d'administration délibérera sur les dispositions à prendre à l'égard de ces mécènes.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Effectif

Néant.